

Par Léopoldine Leblanc, le 13.03.2018 à 18h20 (mis à jour le 13.03.2018 à 19h00)

BIBLIOTHÈQUE

Les 10 propositions de l'ABF pour enrichir le rapport Orsenna



Rapport Orsenna : 19 propositions pour les bibliothèques - VÉRONIQUE HEURTEMATTE/LII

Dans un communiqué du 13 mars, l'Association des bibliothécaires de France soumet ses propositions en complément du rapport présenté par l'académicien Erik Orsenna le 20 février.

"Placer les bibliothèques au cœur de l'actualité et dépeussier leur image vis-à-vis de certains décideurs et du grand public, voilà la vertu principale du rapport Orsenna", commente l'Association des bibliothécaires de France (ABF) dans un communiqué publié le mardi 13 mars.

En réponse aux 19 propositions du rapport sur les bibliothèques, présenté par l'académicien Erik Orsenna le 20 février et intitulé "Voyage au pays des bibliothèques, lire aujourd'hui, lire demain", l'ABF a tenu à soumettre dix propositions principales pour "contribuer à la réflexion d'un futur plan en faveur des bibliothèques". Elle souligne deux enjeux primordiaux: la territorialité et la citoyenneté et inclusion numérique. Pour l'organisme, "Ouvrir plus largement les bibliothèques ne saurait être le seul axe d'un futur plan sur les bibliothèques et les professionnels attendent une mobilisation de l'Etat et des collectivités territoriales pour construire, rénover, conforter et développer ce formidable équipement culturel, éducatif et social que sont les bibliothèques."

1. Continuer à capitaliser et mettre à disposition des décideurs et des bibliothécaires les expériences d'élargissement réussies ou non des horaires.
2. Encourager les schémas directeurs intercommunaux et départementaux de lecture publique plutôt que des plans de lecture publique qui seraient trop théoriques.
3. Valoriser et soutenir financièrement toutes les formes de coopération ou de mutualisation au sein de réseaux intercommunaux même si la compétence lecture publique n'est pas prise.
4. Construire des réseaux locaux autour de la formation au numérique et de l'inclusion numérique à partir des structures existante.
5. Réaffirmer le rôle des bibliothèques départementales en inscrivant leurs missions dans un texte réglementaire (code du patrimoine ou une loi).
6. Partager des lieux entre bibliothèques et autres services publics locaux en développant également de l'action culturelle ou d'autres partenariats et en s'inscrivant dans des réseaux plus larges dans les domaines culturels, éducatifs et sociaux.
7. Envisager une mutualisation dans le cadre d'un réseau des équipements et des actions en direction des publics handicapés après un diagnostic territorial des besoins.
8. Organiser régulièrement des temps de partage et de travail communs entre élus, décideurs, partenaires de la lecture publique et bibliothécaires lors des congrès professionnels ou des événements existants.
9. Utiliser des dispositifs existants comme le Goncourt des lycéens, les EAC, le Prix du livre scientifique, etc... pour renforcer les partenariats entre bibliothèques et collèges ou lycées.
10. Développer une politique plus conséquente de formation continue pour les bibliothécaires au sein du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et entre filières de la fonction publique quel que soit le grade.